

0740014N
ACADEMIE DE GRENOBLE
LYCEE PROFESSIONNEL HOTELIER FRANCOIS BISE
86 RUE D'ASNIERES
74136 BONNEVILLE CEDEX
Tel : 0450972259

ACTE TRANSMISSIBLE DE LA COMMISSION PERMANENTE

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 4
Année scolaire : 2026-2027
Nombre de membres de la CP : 8
Quorum : 5
Date de réunion de la séance initiale : 03/09/2026
Nombre de présents à la séance initiale : 4
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 3

La commission permanente
Convoquée le : 03/09/2026
Réunie le : 08/09/2026
Sous la présidence de : Francois-Vincen Lapierre
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-41

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-22, R.421-41, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
- la délibération du conseil d'administration du 03/11/2025 portant délégation de certaines attributions à la commission permanente

Sur proposition du chef d'établissement, la commission permanente autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés.

Pièce(s) jointe(s)

☒ Oui ☐ Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

CONV.ERASMUS 2026

La commission permanente autorise le chef d'établissement à signer la convention ERASMUS+ . Cette convention notifie la subvention de l'agence ERASMUS+ pour le projet accrédité N°2026-1-FR01-KA121-VET-000422298 pour la mobilité des individus à des fins d'apprentissage. Le projet a une durée de 15 mois à compter du 1er juin 2026 jusqu'au 31 août 2027. Le montant maximal disponible pour la subvention s'élève à 53 693 €.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	3
Pour :	3
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président de la commission permanente

Nom : Lapierre
Prénom : Francois-Vincen
Signé le : 11/09/2026 23:40:01